

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

	Nombre de conseillers :		
Date de convocation : 18/01/2016	En exercice	:	11
Date d'affichage : 18/01/2016	Présents	:	09
	Votants	:	10

L'an deux mil seize, le lundi 25 janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
O.CHARTON -Y.LE HIR - V.LE GALL - T.NEYT- J.MAZUEL - H.DANJOU
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : P.DERLY (Pouvoir à J.BLOUIN) – C.CRETE

Jean-Claude GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 10 voix le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015.

Autorisation pour engagement d'1/4 des crédits d'investissement :

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.1612-1) prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe exécutif a la possibilité en section d'investissement, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement ou les comptes sans opération ci-dessous avant le vote du Budget (M14) de l'année 2016 :

- Compte 2135 (op 10108) : Travaux de réfection de peinture de la cage d'escalier entrée Mairie : 5.500 € (montant plafond)

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Création d'un point éclairage public : entrée la Ferme DERLY :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public par la création d'un point lumineux à l'entrée de la Ferme DERLY.
La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière et s'élevant à : **1.833,33 €** en section d'investissement : étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière.
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2016, au compte 204158 pour les dépenses d'investissement (EP).

D'autre part, un second point d'éclairage sera créé route de Vesly au niveau du nouvel arrêt de bus. Une étude est en cours sur la possibilité d'installer un candélabre fonctionnant à l'énergie solaire.

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de gestion administrative et financière pour l'élaboration du PLU :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2015 approuvant la convention de gestion administrative et financière entre le groupement de commande et le bureau d'études Environnement Conseil pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme ;

Considérant que la trésorerie demande à ce que chaque commune règle directement au bureau d'études sa quote-part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- l'avenant n° 1 : chaque commune du groupement paiera directement au bureau d'études sa quote-part selon les coûts du marché et charge M. le Maire de le signer.

M. le Maire informe le conseil des prochaines dates de réunion :

- 1^{er} février à 9h : réunion de travail individuelle.
- 22 février à 18h réunion de présentation aux conseillers municipaux réunis en bureau.
- 2 mars à 9h30 : réunion avec l'ensemble des Maires des communes.
- 21 mars à 19h : réunion publique.

Principe figeant la répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au montant de 2015.

Dans le cadre de sa préparation budgétaire 2016 et dans le cadre de la recherche de ressources complémentaires, le Communauté de Communes propose de figer le montant du FPIC reversé aux communes au montant de 2015 pour l'année 2016 soit 7.320 € pour la commune d'Authevernes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention sur l'entretien courant des trottoirs et accotements :

La communauté de communes participait financièrement au traitement phytosanitaire réalisé par les communes sur les trottoirs et accotements. L'application de la gestion différenciée des espaces verts par les communes et du recours parcimonieux voir nul de produits phytosanitaires et par anticipation de l'obligation au 1^{er} janvier 2017 de ne plus recourir au désherbage chimique, la CdC a décidé de supprimer sa participation financière dès 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 et autorise M. le Maire à le signer.

QUESTIONS DIVERSES :

-Création d'un lieu-dit : le nouvel arrêt de bus route de Vesly nous oblige à la création d'un lieu-dit à cet endroit. Le Conseil Municipal décide de le nommer « les Vignes ».

-Fleurissement : M. Le Hir informe que le jury de secteur passera entre le 13 et 17 juin et le jury départemental entre le 4 et 8 juillet.

-Car scolaire : M. Le Hir informe que la car du matin redescend la rue du claquet. Mme Le Gall remontera cette information auprès du transporteur.

-Panneaux de signalisation : M. Neyt fait remarquer l'incohérence du panneau de priorité à droite situé au-dessus du panneau route prioritaire rue Boullenger avant l'intersection avec la rue du jeu de battoir. M. le Maire propose de créer un stop rue du jeu de battoir et rappellera à l'agence routière départementale la réalisation de la signalisation au sol demandée depuis longtemps.

-Théâtre : M. le Maire informe qu'une représentation théâtrale aura lieu le 16 avril prochain par la compagnie du silence à la salle des fêtes.

La séance a été levée à 21h50